## L'ajournement

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicule  $n^0$  2) est déposé.

Toute la question est résumée dans ce rapport, madame l'Orateur, Nous sommes bien contents qu'il y ait un plancher de 50 p. 100, mais nous estimons que dans le cas des survivants de Hong-Kong qui n'ont pas d'emploi, soit parce qu'ils ne peuvent en trouver ou que leur santé ne leur permet pas de travailler, c'est une proposition à laquelle la Chambre aimerait que l'on donne suite. En fait, elle concerne seulement 460 survivants de l'aventure de Hong-Kong.

Je sais que personne ici ne se montre plus bienveillant pour ces survivants ou n'éprouve plus de sympathie que l'honorable et vaillant ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Si ses collègues du cabinet lui causent des difficultés, certains d'entre nous sont prêts à l'appuyer. Nous espérons donc qu'il pourra bientôt présenter la mesure recommandée par le comité permanent. Je lui rappellerai qu'il était présent quand cette recommandation a été faite et qu'il a semblé l'approuver sans réserve. J'espère qu'il apporte de bonnes nouvelles ce soir.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Comme mon collègue d'en face l'a dit, une loi a été adoptée pour aider les anciens combattants de Hong Kong et les autres Canadiens qui ont été prisonniers des Japonais. Tous les anciens prisonniers touchent une pension de 50 p. 100. Cette loi a été très bénéfique au moment de son adoption et continue de l'être. Les veuves des anciens combattants de Hong Kong continuent de toucher la pension.

Si je me rappelle bien la motion présentée par le comité des affaires des anciens combattants, que je n'ai pas ici, elle proposait que ceux qui avaient été prisonniers des Japonais pendant la guerre et qui étaient incapables de travailler ou de se trouver un emploi voient leur pension portée à 100 p. 100.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exact.

M. MacDonald (Cardigan): Selon moi, comme je l'ai dit déjà il y a un jour ou deux, cette question exige beaucoup de travail. La commission des pensions de mon ministère l'étudie actuellement en collaboration avec d'autres et j'espère pouvoir présenter un rapport sur cette question avant longtemps.

LE MULTICULTURALISME—LE REVIREMENT APPARENT DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE—LA PROTECTION DES GROUPES MINORITAIRES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Madame l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur la question du multiculturalisme. Je crois qu'il est juste de dire que depuis au moins le début du siècle les minorités ethniques ont grandement contribué au progrès et au développement de notre pays. Il est également juste de dire que de grands progrès ont été réalisés grâce à l'acceptation de ces groupes sur le plan social, économique et autre par les groupes majoritaires du Canada.

• (2210)

Lorsque la politique de multiculturalisme a été annoncée il y a deux ans, le gouvernement de l'époque a semblé reconnaître le désir des groupes minoritaires du Canada de maintenir leur identité, pour la seule raison que toute personne ou tout groupe désireux de lutter avec succès dans une société et de contribuer au maximum au bien de cette société, doit se sentir en confiance et fier de son identité.

Lorsque nous revenons en arrière et que nous examinons les débats qui ont eu lieu à la Chambre au début du siècle, nous trouvons des exemples flagrants de préjugés contre les groupes minoritaires venus au Canada à cette époque. Je l'ai dit plus haut, la situation s'est certainement améliorée; ces groupes minoritaires sont davantage reconnus comme faisant partie de l'entité canadienne et ils ont montré qu'ils pouvaient être tout aussi productifs, utiles et intelligents, etc. que n'importe qui au Canada.

La politique de ces deux dernières années a soulevé un réel espoir parmi les groupes minoritaires, ils avaient l'impression que finalement leur statut était modifié, que, citoyens de troisième classe jusqu'alors, ils devenaient des citoyens de seconde classe avant de devenir, en temps opportun, des citoyens de première classe.

Chose curieuse, après les élections de 1972, les libéraux, revenus de justesse au gouvernement et cherchant des appuis en vue d'un retour majoritaire, se sont montrés très intéressés au multiculturalisme et ont nommé un ministre à temps plein. Il est vrai qu'il n'avait aucune autorité et qu'il ressemblait au pompiste de la station de service: le vrai patron, en l'occurrence, le secrétaire d'État, est à l'intérieur.

A cette époque, nous avions un ministre à temps plein, qui se consacrait au multiculturalisme et l'estimait bon pour le pays. Il a probablement essayé de faire une bonne besogne. Il pensait pouvoir promouvoir cette idée et la rendre plus acceptable à l'ensemble de la société. Il est juste de dire que le gouvernement d'alors, après cette nomination, a amélioré réellement ses relations avec les groupes minoritaires et sa position politique en ce sens que certains d'entre eux, pour cette raison, ont décidé d'appuyer le gouvernement lors des élections de 1974.

Je comprends difficilement pourquoi un gouvernement majoritaire change brusquement d'attitude au point de ne plus accorder d'importance à ces gens. Brusquement, semble-t-il, on n'a plus besoin d'eux une fois que le gouvernement a retrouvé une majorité. Nous voici revenus aux jours anciens d'arrogance de la 28° Législature.

J'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) une question à la Chambre et il a répondu que selon lui la situation ne troublait personne et qu'il ne fallait pas y voir un recul. Le premier ministre a laissé entendre que le ministre du Travail (M. Munro) est tellement intelligent et tellement compétent qu'en attribuant 5 p. 100 de son temps il pourrait faire plus pour le multiculturalisme que le député de Parkdale ne le pourrait en y consacrant tout son temps. Cet argument me laisse perplexe.

J'ai posé une question aux dix groupes ethniques les plus importants au pays. Je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de la nomination d'un ministre à temps partiel au lieu d'un ministre à plein temps et si, selon eux, le multiculturalisme en gagnerait de l'importance. Un groupe a répondu que cela portait à confusion, étant donné que le travail était fort éloigné du multiculturalisme, on se demandait ce qui allait arriver. Un autre groupe s'est dit déçu et ne pensait pas que le gouvernement prenait le multiculturalisme au sérieux. D'autres personnes ont dit être confuses et en colère. Elles participaient à des programmes, mais doutaient maintenant de la survie du multiculturalisme.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]